Adam*, 7 ans, égorge sa tante Nadia S. à Saint-Maur (94) : il aurait agi pour « défendre » sa mère Yasmina S., qui se disputait avec sa sœur sur fond de lissage de cheveux (MàJ : Il s’agit du 1er cas en France de meurtre commis par un enfant aussi jeune)

23/09/2026 à 10h52



23/09/2026

Quatre jours après le meurtre au couteau d’une femme de 49 ans, à Saint-Maur, dans le Val-de-Marne, c’est bien la thèse la plus choquante qui semble s’être imposée. Celle, vertigineuse, de l’enfant tueur – sept ans à peine – qui aurait poignardé à plusieurs reprises sa tante, et notamment à la gorge, pour défendre sa mère. Si cette piste se confirme

dans le temps, il s'agirait, selon une source bien informée, du « premier cas référencé en France de meurtre commis par un enfant aussi jeune ».

[…]

Le Parisien

19/09/2026

Ce garçon âgé de 7 ans est soupçonné d'avoir égorgé sa tante, Nadia, durant la nuit de jeudi à vendredi à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne). Selon les premiers éléments de l'enquête, il lui aurait porté ce coup à la suite d'une dispute qui aurait éclaté entre les deux sœurs. (…) « **Oui, c'est moi. Je ne veux pas aller en prison. Je ne veux pas que vous mettiez ma mère en prison, j'ai défendu ma maman** » (…)

Le Parisien

Peu avant 4h30, une femme, Nadia S., 49 ans, s'est effondrée sur le trottoir, la gorge en sang. D'après un témoin, elle a hurlé « Aidez-moi », à plusieurs reprises. Une infirmière de la clinique, alertée, lui a prodigué les premiers secours, avant d'être relayée par les pompiers, mais en vain. Le décès a été prononcé à 5h17. (…)

Yasmina S., 34 ans, relate aux policiers que les faits ne se sont pas déroulés sur la voie publique, mais dans son appartement, au premier étage d'un petit immeuble décati de la rue d'Alsace-Lorraine. C'est là qu'une violente dispute aurait éclaté, entre sa sœur et elle, pour un motif dérisoire : le lissage de ses cheveux.

Pour la défendre, son petit garçon, Adam* aurait alors saisi un couteau et poignardé sa tante au cou. Devant les policiers,

l’enfant acquiesce, les avant-bras tachés de sang : il a défendu sa maman, redoute d’aller en prison, et s’inquiète de voir sa mère elle aussi incarcérée. L’arme du crime ? Il l’aurait trouvée dans la salle de bains. (…)

Selon nos informations, c’est bien la piste de l’enfant meurtrier en légitime défense de sa mère qui est désormais privilégiée. Se profile donc une série de questions, vertigineuses, à laquelle les enquêteurs vont devoir répondre. L’enfant a-t-il eu l’intention de tuer sa tante ? Voulait-il seulement la blesser ? (…)

« C’est la Sidération qui prédomine à l’annonce de ce drame. J’ai une pensée pour cette famille complètement dévastée », a réagi le maire (LR) de Saint-Maur, Pierre-Michel Delecroix. (…)

**son prénom a été changé*

Le Parisien

Juste avant, le père du garçon est arrivé sur place et lui a dit d’après la source policière : *“Tu as voulu défendre ta maman, ce n’est pas grave, tu as fait ce qu’il fallait, c’est un accident.”* (…)

France Info